



FLASH

Informations express de Mareuil
AOUT - SEPTEMBRE 2020

COMMEMORATION DU 31 AOUT 1944

Au regard de la crise sanitaire qui persiste et des mesures qui s'imposent à tous, je me vois dans l'obligation d'annuler notre traditionnelle cérémonie des événements tragiques du 31 août 1944.

C'est avec tristesse que cette année l'hommage à ces victimes ne sera pas rendu, mais nos pensées seront tournées vers eux le 31 août prochain.

Bien à vous.

Le Maire, Annick GOINEAU

REPAS DE L'AGE D'OR

Dans ce même contexte de crise sanitaire et dans un souci de protection, nous nous voyons dans l'obligation d'annuler notre traditionnel repas de l'âge d'or prévu comme chaque année en septembre.

ECOLE

La rentrée des classes aura lieu **le mardi 1^{er} septembre 2020 à 9h00** pour l'ensemble des élèves du regroupement scolaire Mareuil-Pouillé.

Les directrices et enseignants pourront être joints le 31 août 2020 au 02.54.75.41.44

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que l'accès se fait obligatoirement au niveau du parking de la Salle Maurice RAGOT.

Les nouveaux habitants qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) doivent se présenter en mairie dès maintenant munis du livret de famille et du carnet de santé.

Pour les enfants empruntant le car du Syndicat Scolaire, les horaires de ramassage seront communiqués directement aux parents par le chauffeur quelques jours avant la rentrée. **Inscription obligatoire sur le site RÉMI Région Centre et auprès du secrétariat du SIVOS.**

Pour tous renseignements ou problèmes concernant la garderie, la cantine et le transport, le secrétariat du SIVOS, situé 73 Rue de la République, sera à votre disposition les lundis, mardis de 7h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 et les jeudis de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Téléphone 02.54.75.40.41 à partir du 27 août prochain.

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement est obligatoire entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.
Il faut se présenter à l'accueil de la Mairie muni :

↳ du livret de famille

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut se présenter à l'accueil de la Mairie muni :

- ↪ d'une pièce d'identité,
- ↪ de l'ancienne carte (s'il y a lieu),
- ↪ d'un justificatif de domicile.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Cependant, il est conseillé de vérifier en mairie, muni d'une pièce d'identité, que l'inscription d'office a bien été demandée par L'INSEE.

Désormais, il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2e mois précédant le 1er tour de l'élection.

PREVENTION INCENDIE

Au cours des derniers étés, des épisodes de fortes chaleurs accompagnés de périodes de sécheresse ont occasionné une augmentation des déclenchements de feux notamment en raison de pratiques ou comportements insuffisamment encadrés.



En cas de départ de feu constaté avertir le 18 ou 112

OBJETS ENCOMBRANTS

Le service de collecte des encombrants à domicile étant interrompu pour l'année 2020, nous vous remercions de vous rendre en déchèterie pour vous en débarrasser.

Renseignements

SMIEEOM 02.54.75.76.66

smieeom.val2c@orange.fr

